



## COMMUNE DE RANVILLE

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 15

### DATE DE CONVOCATION :

6 décembre 2019

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire

**Présents** : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, M. Alain BISSON, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Daniel DESRETTES, Mme Monique LEGROS, M. André VAUTIER, M. Bruno RENVOISE, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Isabelle GRANA, M. Michel EURY, Mme Catherine PILET-FONTAINE

**Absents excusés** : Bruno RENVOISE a donné procuration à Alain BISSON, Chantal COURBIER a donné procuration à Isabelle GRANA, Olga BANDZWOLEK a donné procuration à André VAUTIER, Mme Annette TAUPIN, M. Lionel LEVERRIER, Mme Sonia TESSIER, Mme Annabel EVENO-SAGOT

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc DAVENEL

### A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Création d'un emploi non permanent
4. Acquisition de parcelle – Accord de principe
5. Demande de subventions – Extension des vestiaires de football
6. Réorganisation du réseau des finances publiques
7. Création d'emplois d'agent recenseur
8. Dénomination d'un chemin
9. Dénomination d'un lotissement

### Intervenant :

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. VANNIER

M. BISSON

Mme MAUDUIT-TRAGUET

Mme MAUDUIT-TRAGUET

*Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)*

### 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

### 2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

#### Décision municipale du 15 novembre 2019 – Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire décide d'engager une procédure d'expulsion et de confier au cabinet JURIADIS, 72 rue des Rosiers à CAEN, la charge de représenter la commune.

#### Décision municipale du 25 novembre 2019 : SDEC Energie – Travaux de remise à niveau et rénovation du carrefour de la rue de Petworth/rue du Stade

Monsieur le Maire donne son accord pour la réalisation du projet.

La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 11 423.20€ correspondant au montant du devis de 19 582.63€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

### **3. Création d'un emploi non permanent**

Exposé de Monsieur le Maire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels,  
Considérant le tableau des emplois,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire, à 20/35<sup>ème</sup>, du 13 décembre 2019 au 5 juillet 2020.

VOTANTS : 15

POUR : 15

### **4. Acquisition de parcelle – Accord de principe**

Exposé de Monsieur le Maire

A l'occasion du bornage du terrain situé 13 rue des Airbornes, la commune a appris qu'elle n'était pas propriétaire de l'intégralité du chemin reliant la rue des Airbornes à la rue du Stade.

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires qui sont d'accord pour céder une partie de leur propriété d'environ 60m<sup>2</sup>. La proposition est d'acquérir cette partie au prix de 10€ le m<sup>2</sup> plus la prise en charge des frais de bornage et d'acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une portion de parcelle AB 302, d'environ 60 m<sup>2</sup>, au prix de 10€ le m<sup>2</sup>, et la prise en charge par la commune des frais de bornage et d'acquisition.

VOTANTS : 15

POUR : 15

### **5. Demande de subventions – Extension des vestiaires de football**

Exposé de Monsieur le Maire

La commune a engagé l'extension des vestiaires de football, qui sont devenus trop petits pour accueillir les effectifs du Football Club Baie de l'Orne.

Les dépenses prévisionnelles HT :

- Maîtrise d'œuvre : 29 340 €
- Les prestataires extérieurs : 7 800€
- Estimation des travaux : 269 200 €

La commune de RANVILLE pourrait notamment bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), éventuellement de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La commune va également solliciter le Centre National pour le Développement du Sport et la Ligue de Football.

Certains élus regrettent de ne pas avoir d'informations sur ce projet, qui doit être validé à l'occasion de la demande de subvention.

Monsieur DESRETTES présente l'avant-projet, base de l'estimation. Il s'agit de réaliser une extension dans le prolongement des vestiaires actuels, avec une terrasse entre les 2 bâtiments. Ce projet représente une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> avec 2 vestiaires doubles (environ 25 joueurs par vestiaire), un club house d'environ 40 m<sup>2</sup>, un bureau, des rangements.

Une réflexion est également menée pour intégrer des énergies renouvelables au projet.

Madame MAUDUIT-TRAGUET et Madame PILET-FONTAINE trouvent que c'est un projet très cher.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser l'extension des vestiaires de football
- sollicite des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auprès du Centre National pour le Développement du Sport et de la Ligue de Football, et auprès de tous les organismes susceptibles de participer au financement de ce projet.
- approuve le plan de financement prévisionnel :

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>	
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>

Acquisition foncière :	
Acquisition immobilière :	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage	<b>37 140 €</b>
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	<b>269 200 €</b>
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)	
Autres prestations :	
Aléas :	
Dépenses de fonctionnement :	
Autres : (à préciser)	
<b>Sous-total</b>	<b>306 340 €</b>
<b>À déduire des dépenses :</b>	
Recettes générées par l'investissement	<b>-- 0 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>360 340 €</b>

<b>RECETTES PRÉVISIONNELLES</b>		
<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>

<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
Union européenne		
État - DETR	91 902 €	30%
État - DSIL	Demande	
CNDS	Demande	
Ligue de football	Demande	
Autres subventions :		
<b>Sous-total 1 <sup>(2)</sup></b>	<b>288 272 €</b>	<b>80%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
Fonds propres	Solde	20%
Emprunts		
Autres : (à préciser)		
<b>Sous-total 2</b>	<b>72 068 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL H.T. <sup>(1)</sup></b>	<b>360 340 €</b>	<b>100%</b>

VOTANTS : 15

POUR : 13

ABSTENTION : 2

## **6. Réorganisation du réseau des finances publiques**

Exposé de Monsieur VANNIER

Le gouvernement a engagé une réorganisation du réseau des finances publiques à l'horizon 2022. Ce projet prévoit notamment la suppression de trésoreries et la mise en place de points de contact sur le territoire.

On a pu récemment lire dans la presse que certaines collectivités s'inquiètent de la disparition des services financiers dans les communes. La suppression des trésoreries de Cabourg et de Troarn est évoquée. Les services seraient regroupés dans de grosses unités comme la trésorerie de Mondeville ; parallèlement des permanences d'agents des finances publiques seraient mises en place dans les maisons de service au public.

Le trésorier resterait le comptable de la collectivité mais n'en serait plus le conseiller : un poste de conseiller serait créé à l'échelle de l'EPCI. L'inquiétude pour les collectivités est de n'avoir qu'un seul interlocuteur, n'ayant que peu de lien avec le trésorier, celui-ci n'intervenant qu'au niveau du contrôle. Et l'inquiétude pour les usagers est que le conseiller de proximité n'aura pas les compétences du trésorier.

Monsieur VANNIER propose de prendre une délibération de principe, l'Etat ne demandant pas leur avis aux collectivités.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fait part de ses inquiétudes concernant le projet de réorganisation du réseau des finances publiques, notamment pour le maintien de la proximité avec les usagers et du relationnel avec les collectivités.

VOTANTS : 15

POUR : 15

## **7. Création d'emplois d'agent recenseur**

Exposé de Monsieur BISSON

Le recensement de la population va se dérouler sur RANVILLE du 16 janvier au 15 février 2020.

Monsieur Alain BISSON a été désigné par le Maire coordonnateur de l'enquête.

En accord avec l'INSEE en charge du recensement, la commune a été découpée en 4 districts de collecte, entre 210 et 250 logements.

La commune a recruté 4 agents recenseurs : 1 est agent titulaire de la commune. Il est donc nécessaire de créer 3 emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement. Les agents recenseurs ont une mission très importante car des résultats du recensement dépendent de nombreuses ressources de la commune.

La proposition est de les rémunérer sur la base d'un forfait de 1 182€ brut soit 950€ net, pour la mission, versée par 1/3 sur les mois de janvier, février et mars 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer 3 emplois d'agent recenseur, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de janvier à mars 2020, pour une rémunération forfaitaire de 1 182€ brut, versée par 1/3.

VOTANTS : 15

POUR : 14

ABSTENTION : 1

## **8. Dénomination d'un chemin**

Exposé de Mme MAUDUIT-TRAGUET

La commune doit donner un nom au nouveau chemin réalisé par Edifides, en limite nord du lotissement La Haute Gravelle, permettant de desservir le hangar agricole.

La commission urbanisme-environnement propose le chemin des Agriculteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appeler le chemin en limite nord du lotissement La Haute Gravelle : chemin des Agriculteurs.

VOTANTS : 15

POUR : 15

## **9. Dénomination d'un lotissement**

Exposé de Mme MAUDUIT-TRAGUET

La commune doit donner un nom au projet global d'aménagement des parcelles AB 8, AB 9 AB 17, AI 52 et AI 55, rue de la Vallée et Chemin du Heaume.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner le nom suivant au projet de lotissement rue de la Vallée et Chemin du Heaume : Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 15

POUR : 15

**Séance levée à 20 heures 10**